

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 09 décembre 2015 à 20h00 au bureau communal

Sont présents :

CG :

Guyot Stefanie, Dunand Nicole, Esseiva Heger Rachel, Benoit Yann, Grange David, Hänni David, Heger Yvan, Jeanneret Eddy, Maradan Raphaël

Excusés :

Maurer Ariane, Borel Kewin,

Absent :

Girardin Christian

CC :

Borel Yveline, Château Eric, Humbert-Droz Olivier, Känel Olivier, Raval Philippe

Catherine Simon-Vermot Anne-Lise Monard

Le président, M. D. Grange ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 30.09.2015
3. Examen du budget 2016
4. Rapports des commissions pour l'année 2015, conclusions sur la législature écoulée et présentation d'un petit "guide" des tâches des commissions pour la prochaine législature.
5. Site Internet
6. Informations du conseil communal
7. Divers

L'ordre du jour est accepté.

2. Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2015

Sa lecture n'est pas demandée.

S. Guyot demande 2 modifications :

Page 6, Point 5 de l'ordre du jour, Informations de la sous-commission « Aménagements extérieurs de Temple 87 », elle estime que la phrase ci-dessous ne correspond pas à ce qu'ont voulu exprimer les membres de la sous-commission : : « *Il a été tenu compte du déneigement, au nord, entre le Temple 87 et le hangar, des arbres ne sont pas pensable pour des raisons de qualité d'espace et de déplacements. Pas d'arbre non plus devant la terrasse sud mais devons trouver une solution pour être moins en avant sur la route* ».

Page 7, Point 6 de l'ordre du jour, Informations du Conseil communal, Urbanisme

Au sujet du texte suivant : « *O. Känel lit pour information un courrier de P.-A. Guyot concernant diverses constructions sur le territoire communal.* », elle souhaite que le courrier de P.-A. Guyot soit annexé au procès-verbal ou que le texte soit modifié ainsi dans le procès-

verbal : « *O. Känel lit pour information un courrier de P.-A. Guyot concernant des dépôts de matériaux et constructions illicites sur le territoire communal.* ».

Comme ce procès-verbal n'a pas encore été publié sur le site internet de la commune, les conseillers généraux décident que l'administration le modifie avant sa publication.

Le procès-verbal est accepté, moyennant correction sur le procès-verbal du 30.09.2015.

Vote

Oui : 08 (à l'unanimité)

Non : 0

Abstention : 0

3. Examen du budget 2016

D. Grange donne la parole à N. Dunand qui a accepté de présenter le budget 2016, lors de la réunion de la commission financière du 26 novembre dernier. Il demande aux conseillers généraux de poser leurs questions de préférence entre deux chapitres.

Au chapitre 0 "Administration"

Provision pour les salaires du personnel de l'administration communale en raison de la surcharge de travail.

En raison du changement du programme informatique (MCH2) les coûts du CEG (Centre électronique de gestion) sont plus élevés.

Au chapitre 1 "Ordre et sécurité publique"

En raison du regroupement des sapeurs-pompiers des montagnes neuchâteloises, nous n'aurons plus de CSPVB, mais une facturation unique du SIS comprenant les frais de sinistres et tous les frais relatifs au hangar soit frais de chauffage, d'entretien et amortissement.

Au chapitre 2 "Formation"

Avec la nouvelle structure du plan comptable, notre accueil parascolaire passe au chapitre de la formation, auparavant il figurait au chapitre sécurité sociale. Ce changement inclus un coût de CHF 22'490.

L'Etat souhaite supprimer la subvention pour les transports d'élèves.

Diminution des revenus locatifs pour les infrastructures.

S. Guyot demande comment pratiquer pour qu'une dépense soit prise en compte dans le budget 2016, comme l'avaient été les 3'000.00 Fr. pour le Temple et les 15'000 Fr. pour l'Inforadar au budget 2015.

D. Grange donne la parole à A-L. Monard.

A-L. Monard indique que les montants ci-dessus inclus au budget 2015 ont été décidés lors de la réunion de la commission financière. Il est trop tard ce soir pour modifier le budget 2016, les demandes auraient dû être transmises par les membres du Conseil général ne faisant pas partie de la commission financière au conseiller communal en charge du dicastère concerné avant la réunion de la commission financière.

C. Simon-Vermot donne des explications au sujet de la suppression de la subvention des transports scolaires. Jusqu'ici les abonnements de bus pour les enfants se rendant à l'école à La Brévine et les frais de notre transport scolaire étaient subventionnés, l'Etat a décidé de supprimer

cette subvention à partir de 2016.

Y. Heger demande quelle somme représentait cette subvention. Il s'agissait d'environ 12'000.00.

C. Simon-Vermot indique que la charge de notre accueil parascolaire d'un montant de 22'940.00 Fr. figure maintenant au chapitre de la Formation en raison du nouveau plan comptable MCH 2 (auparavant au Chapitre 5 « Sécurité sociale »).

Au chapitre 3 "Culture, sports, loisirs et églises"

Les charges de ce chapitre sont relativement stables pour 2015.

Nous relevons tout de même qu'un montant de CHF 3'000 est ajouté à ce chapitre pour des frais de réception notamment pour l'organisation de la fête du 1er août. Avec la nouvelle structure du plan comptable nous trouvons des frais de réception dans différents chapitres.

Au chapitre 4 "Santé"

Dans ce chapitre figure uniquement les coûts du SIS pour le transport en ambulance.

Au chapitre 5 "Sécurité sociale"

Déplacement de notre accueil parascolaire au chapitre 2 CHF-22'490.

Au budget 2015 figurait une charge supplémentaire de CHF 42'600 pour le passage au principe de l'échéance au niveau de la facture sociale.

Y. Heger souhaite qu'on lui rappelle ce qu'est le principe de l'échéance au niveau de la facture sociale.

C. Simon-Vermot explique qu'au budget 2015 nous avons dû adapter la provision pour la facture sociale, car elle n'était pas suffisante. En effet, auparavant nous nous acquittions de ces frais avec un an de retard.

Au budget 2015, nous avons à charge 2 années de facture sociale. Pour rappel, le principe d'échéance consiste à supprimer l'année de décalage pour la comptabilisation de certaines dépenses.

Au chapitre 6 "Transport"

Notre participation relative à la charge des transports facturée de l'Etat augmente changement de clé de répartition.

C. Simon-Vermot informe que le Département des Finances nous a transmis un courrier ce jour nous donnant des informations au sujet des effets des amendements adoptés par le Grand conseil lors de sa session du budget 2016. Pour notre commune, les changements au niveau des factures des Transports et du Social représentent une charge supplémentaire estimée à environ Fr. 2'000.00.

Au chapitre 7 "Protection environnement et aménagement"

Nous prévoyons une diminution de la taxe des déchets ménages pour 2016. Lors des derniers exercices, nous avons réalisé un bénéfice ce qui nous a permis d'amortir la dette au bilan et de créer une provision.

Afin de rééquilibrer ce chapitre la taxe de base passera à CHF 60 par unité de ménage.

C. Simon-Vermot informe que la taxe déchets ménage pour 2016 sera fixée à Fr. 60.00 par unité de ménage (70.00 en 2015), les taxes entreprises baisseront également.

Au chapitre 8 "Economie publique"

Nous avons planifié une coupe de bois sur nos nouvelles parcelles de forêt ce qui devrait nous

rapporter environ CHF 6'800.

Au chapitre 9 "Finances et impôts"

Notre budget est établi selon les directives du canton, l'impôt des personnes physiques malgré les effets de la réforme devrait augmenter.

L'impôt des personnes morales baisse de manière importante, toutefois l'impact est relativement faible pour notre commune.

L'apport issu de la péréquation financière au budget 2016 est inférieur de CHF 33'000 par rapport au budget 2015.

Il est important de relever également qu'avec le MCH2 il n'y a plus d'amortissement sur les biens du patrimoine financier ce qui diminue nos charges d'environ CHF 40'000.

L'estimation du revenu financier pour Temple 87 est d'environ CHF 65'000.

C. Simon-Vermot explique que le montant budgété pour les recettes fiscales des personnes physiques a été fixé selon la situation au 30.09 des recettes 2015. Elle relève également que les amortissements concernant le patrimoine financier ne sont pas budgétés, nos bâtiments sont selon le Service des communes, actuellement sous-évalués. Ils seront réévalués d'ici à 2017.

S. Guyot demande où se trouvent les intérêts et amortissements bancaires des immeubles dans le nouveau plan comptable.

C. Simon-Vermot informe qu'on trouve la charge globale des intérêts par instituts bancaires au chapitre 96, comptes 340060.01 et suivants. Ces intérêts sont ensuite répartis par les imputations internes à chaque bâtiment. Cette manière de faire donne une meilleure vision des revenus financiers par immeuble. Les amortissements bancaires, ne figurent pas dans la classification fonctionnelle, il s'agit d'écritures figurant au bilan.

COMPTE D'INVESTISSEMENT

Installation Eco point CHF 30'000.

Chante-Joux aménagement du bureau communal CHF 60'000.

Réfection des routes communales CHF 20'000.

Temple rénovation CHF 200'000 (attention ce montant ne sera pas à la charge de la commune, la commission fera des appels de fonds).

Y. Borel aimerait savoir pourquoi les investissements en rapport avec le patrimoine financier ne figurent plus au budget des investissements.

C. Simon-Vermot indique que les crédits engagés au niveau du patrimoine financier n'ont plus besoin d'être approuvés par le Conseil général, le nouveau règlement sur les finances article 7, al. a), indique que seuls les crédits concernant le patrimoine administratif doivent faire l'objet d'un arrêté du Conseil général. Depuis l'introduction de la nouvelle loi sur les finances, les exécutifs peuvent engager des investissements pour le patrimoine financier qui augmenteront la valeur de l'immobilisation au bilan. Il va de soi qu'ils devront être rentables. L'exécutif pourra aussi demander les conseils de la commission financière.

S. Guyot aimerait savoir si nous avons prévu une charge au budget pour l'élaboration en cours du plan directeur régional.

O. Känel répond que rien n'est prévu au budget, le RUN prendrait en charge la première partie de l'étude, rien n'est encore défini pour la suite. Les coûts engendrés seront partagés par les villes et communes des Montagnes neuchâteloises.

P. Raval indique au sujet de l'investissement « Temple rénovation » estimé à Fr. 200'000.00 (dans l'attente de chiffres plus précis en janvier), la commune ne prendra pas d'engagement financier si les coûts ne sont pas financés en totalité par des dons ou subventions.

C. Simon-Vermot informe que l'excédent de charges du budget 2016 répond aux exigences légales. concernant les investissements, le taux d'endettement net est inférieur à 0%, nous ne sommes donc pas limités. Notre taux d'endettement devrait encore être amélioré, car le déficit budgété pour 2015 devrait selon les prévisions être moins élevé que prévu.

Y. Heger demande à avoir une information claire quant au délai fixé pour adresser une demande d'ajout de charges pour les prochains budgets.

D. Grange propose qu'elle soit définie ce soir. La date du 31 octobre est fixée, dernier délai au 15 novembre.

N. Dunand pense que cette information devrait figurer dans les cahiers des charges des commissions qui seront établis pour la prochaine législature.

S. Guyot apprécie le nouveau format du budget MCH2. Elle aimerait cependant qu'un plan financier à 3 ans soit établi, comme le demande l'article 3 du RFC. Elle souhaite reporter le vote du budget 2016 et prendre le temps de préparer un plan financier. Elle a vu que la Ville de La Chaux-de-Fonds l'avait établi. Elle apprécierait une telle mesure qui permettrait de se projeter dans l'avenir.

D. Grange pense que nous ne pouvons pas comparer notre situation à celle de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

A-L. Monard informe que si le budget n'est pas adopté avant le début de l'exercice, le Conseil Communal ne pourra engager que les dépenses indispensables à la bonne marche de l'administration. Il ne pourra pas engager des crédits fixés par le budget ou des crédits pris dans le cadre de ses compétences ni solliciter des crédits du Conseil général.

S. Guyot pense que l'établissement d'un plan financier permettrait des réflexions, elle cite l'exemple du déplacement du bureau communal et de la transformation du bureau actuel en appartement. Elle se demande s'il ne faudrait pas tenter de chercher plutôt une entreprise pour occuper ce bureau, car notre commune a déjà accueilli de nombreuses familles ces dernières années.

P. Raval indique qu'il a déjà pensé à cette solution et a déjà pris des contacts infructueux pour l'instant

D. Grange demande qui souhaite aussi le report du vote du budget.

P. Raval rappelle que le report du vote engendrera des difficultés de fonctionnement.

Y. Heger pense que sur le fond, c'est bien si nous arrivons à anticiper, qu'il faut y travailler, mais ce n'est pas la question à résoudre ce soir.

E. Jeanneret n'est pas positif au report du vote qui serait une source de stress. Par la suite, il faudra mieux anticiper.

P. Raval pense que nous maîtrisons peu de chapitres lors de l'établissement du budget.

N. Dunand pense qu'il faudra à l'avenir plus de réunions de la commission financière.

D. Grange pense que oui pour autant que cela soit possible.

S. Guyot indique qu'elle retire sa demande de report de vote du budget 2016.

D. Grange lit l'arrêté.

Vote

Oui : 8 (à l'unanimité)

Non : 0

Abstention : 0

4. Rapports des commissions pour l'année 2015, conclusions sur la législature écoulée et présentation d'un petit "guide" des tâches des commissions pour la prochaine législature.

Les rapports des commissions suivantes sont annexés au présent procès-verbal :

- **N. Dunand lit le rapport de la commission de développement.**

Elle pense que le partage par e-mails des guides des tâches établis par les différentes commissions pourrait être utile pour les futurs membres des commissions de la prochaine législature.

D. Grange suggère que ces guides soient plutôt présentés lors d'une prochaine séance, car il est déjà tard.

D. Hänni pense que les futurs membres des commissions peuvent aussi se renseigner en fonction de leurs futurs mandats.

- **S. Guyot lit le rapport de la commission de l'énergie.**
- **D. Grange lit les rapports des commissions de l'urbanisme et de l'urbanisme élargie « Temple 87 ».**
- **P. Raval lit le rapport de la commission du feu.**

R. Maradan demande si toutes les normes ont changé au niveau des visites de bâtiments.

P. Raval indique qu'il s'agit surtout des normes concernant les bâtiments chauffés au bois.

D. Hänni demande comment sont fixées ces normes et par qui lors de demandes de permis de construire.

P. Raval explique la procédure, les directives à appliquer sont toutes énumérées précisément dans la sanction de plans.

Y. Heger, membre de la commission du feu, qui devrait, en compagnie d'un autre commissaire,

encore effectuer 38 visites cette année, selon le rapport de P. Raval, indique que ce ne sera possible.

P. Raval répond qu'il ne s'agit pas de 38 bâtiments, et que sont aussi comptés les garages ou annexes divers.

5. Site Internet

N. Dunand pense qu'il serait avantageux de trouver une personne pour seconder C. Simon-Vermot pour le suivi des informations à mettre sur le site internet. Elle suggère que si personne n'est intéressé, la question soit posée aux futurs conseillers généraux.

S. Guyot trouve dommage qu'il y ait des collisions de dates de manifestations dans la vallée. Elle émet l'idée de budgéter une somme qui permettrait de donner un pourcentage à une personne externe qui pourrait effectuer ce travail. Pense que ce travail ne faisait pas partie du cahier des charges de l'administration communale à l'époque. Elle trouvait l'idée de M. Pochon intéressante à savoir que sous « Vie quotidienne » où sont présentées les entreprises et sociétés du village, ces dernières puissent mettre à jour leur adresse directement (nom de l'entreprise ou de la société, adresse, téléphone, mail). Cependant les administratrices sont inquiètes par rapport à ce procédé, elles sont soucieuses quant au fait que différentes personnes pourraient intervenir sans se concerter.

Personne n'étant intéressé à seconder C. Simon-Vermot, la question sera reprise ultérieurement.

6. Informations du Conseil communal

E. Château

Pas d'information particulière à donner concernant ses dicastères.

O. Känel

Forêt

Une coupe de 451 sylvies, env. 400m³ a été marquée cette semaine dans la division 5 de la nouvelle forêt. Un plan de gestion sera établi prochainement pour le futur.

Taxes déchets

Comme indiqué lors de l'examen du budget 2016, la taxe pourra être abaissée à Fr. 60.00 par unité de ménage dès le 1er janvier 2016.

Y. Borel

Centre Jura

A participé à une séance du RUN qui traitait de l'Avenir de Centre Jura. Proposition a été faite par la Ville de La Chaux-de-Fonds de créer le Centre urbain du Doubs qui réunirait, Morteau, Villers, Les Fins avec les communes de la région de Centre Jura (Jura bernois et Montagnes neuchâteloises). Au niveau du financement, les communes neuchâteloises participeraient à raison de 2,5 Fr/habitant, celles du Jura bernois à Fr. 1,5 Fr./habitant, alors que les communes françaises ne participeraient pas. Cette nouvelle association serait régie par le droit français. Selon Y. Borel, ce projet ne paraît pas très plausible.

Concert 100^e de l'orgue Temple

Bon moment, il a rencontré un beau succès.

O. Humbert-Droz

Mur Cimetière

La réfection est terminée.

SEVAB

Aucune décision n'a encore été prise par rapport à la signature d'une convention avec Viteos. Les CC des 3 communes se sont réunis dernièrement pour en parler.

E. Jeanneret indique que suite à la réunion du comité de SEVAB, il a été décidé qu'il serait plus rationnel que les décisions des 3 communes soient transmises par écrit à SEVAB, ceci pour éviter la convocation d'une nouvelle réunion. Il relève qu'il ne s'agit pas d'une décision visant à précipiter les choses.

P. Raval explique qu'il a été décidé lors de la réunion des 3 CC, que la commune du Cerneux-Péquignot, sur proposition de M. Isch, effectuerait des estimations financières complémentaires qui permettraient aux 3 communes de prendre une décision.

P. Raval

Temple 87

39 séances de chantier, les travaux se terminent cette semaine, les nettoyages également.

Un appartement est loué, une autre le sera certainement. L'agence Hypoimmo a accepté de mettre des annonces dans sa vitrine et de publier sur plusieurs sites internet. Les garages inoccupés seront proposés à la location pour l'hiver.

D. Grange souhaite que les liens des sites soient transmis aux conseillers généraux afin qu'ils puissent partager.

Le dépassement concernant les travaux devraient se situer entre 20'000 et 40'000 Fr.

P. Raval demande aux conseillers généraux de faire de la publicité pour les appartements encore à louer.

CAD

Notre demande d'aide financière à Patenschaft s'est concrétisée par un don de 100'000.00.

Après quelques gros soucis dus à un manque d'entretien, la chaudière fonctionne à satisfaction depuis 3 semaines. 7 bâtiments sont reliés, le bâtiment de C. et D. Grange sera relié bientôt pour l'appartement du rez-de-chaussée. Les tuyaux et sous-stations vont être isolés. Le premier relevé des compteurs aura lieu d'ici à la fin de l'année.

Pompiers

Une séance aura lieu prochainement pour la validation de plusieurs nominations et nouveau règlement concernant les soldes pour la nouvelle région.

P. Raval remercie les conseillers généraux et administratrices pour le travail accompli durant l'année écoulée, il souhaite à tous de joyeuses fêtes.

7. Divers

Neuchâtel Rando

Les CG reçoivent un rapport de la commission de développement concernant un projet de boucle pédestre (rapport est annexé à ce procès-verbal).

Y. Heger lit ce rapport.

S. Guyot demande que ce projet soit avalisé par le Conseil général puisque la commune en sera propriétaire et devra assumer les frais d'entretien dès 2017.

Dans le cas présent, il n'est pas nécessaire que ce projet soit avalisé par le Conseil général, puisque la commission s'engage à effectuer des recherches de fonds pour la création de cette boucle pédestre. Il faudra simplement transmettre le montant des frais d'entretien au CC responsable du dicastère lors de l'établissement du budget 2017.

Législature 2016 – 2020

P. Raval rappelle qu'il faut penser aux remplacements des conseillers généraux sortants pour la prochaine législature.

Les CG sortants sont : Maurer, Ariane, Esseiva-Heger, Rachel, Benoit, Yann, Heger, Yvan

D. Grange prendra contact avec C. Girardin pour connaître ses intentions.

S. Guyot ne souhaite pas encore se prononcer, elle veut attendre le bilan de législature.

D. Grange indique que soit Honorine ou Romain Haldimann seraient intéressés.

P. Raval suggère que les conseillers généraux se réunissent entre eux pour effectuer le bilan de législature.

Y. Borel pense que ce bilan doit être fait entre tous, CC et CG.

Dates des prochaines séances de conseil général

Jeudi 14 janvier 2016 : demande de crédit pour la Réfection du Temple

Jeudi 28 avril 2016 : séance Comptes 2015.

La parole n'est plus demandée, D. Grange remercie et souhaite à chacun un joyeux Noël, il clôt la séance à 22h50.

L'Administratrice :